

## **CONSEIL MUNICIPAL du 21 novembre 2020** **Compte rendu**

### **Étaient présents :**

GUEGUEN Sandrine – SAINT JALM Hervé - HUGUET Fabien - KERBRAT Ludwig – LEGLAND Morgane – OLERON Geneviève - OLLIVIER Jean-Claude – PORCHER Ghislaine – GENTRIC Gabriel - CHALONY Ludovic - LE FLOCH Angéline

### **Étaient absents :** néant

Lecture et approbation du compte-rendu précédent.

### **TRAVAUX DE VOIRIE**

L'entreprise COLAS a réalisé les travaux de voirie à Kerforniou.

Des réclamations de la part des riverains concernant l'évacuation des eaux pluviales et l'accès chez un particulier sont parvenus en Mairie.

Le 18 novembre, Mr QUEROU de Morlaix Communauté et le représentant de Colas ont constaté sur place les problèmes.

L'entreprise COLAS va intervenir la semaine prochaine pour les reprises.

### **ABROGATION DE LA CARTE COMMUNALE**

En matière d'urbanisme, comme 6 autres communes, la commune de Lannéanou était couverte par une carte communale.

Suite à l'approbation le 10 février 2020 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Morlaix Communauté, l'abrogation de cette carte communale par une procédure administrative est nécessaire. Elle comprendra notamment une enquête publique et sera finalisée par un arrêté préfectoral.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la procédure d'abrogation de la carte communale.

### **VOL ATELIER COMMUNAL**

Dans la nuit du 14 au 15 septembre, un vol a eu lieu à l'atelier communal.

Bilan des dommages : 7 844,18 €

Montant de l'indemnité de l'assurance vétusté déduite : 4 254,47 €

Le bris de vitre de la voiture a été intégralement remboursé par l'assurance (214,56 €)

A l'étude pose d'une alarme, des devis sont parvenus en Mairie.

Groupama propose de rencontrer un conseiller en sécurisation.

### **PERSONNEL COMMUNAL**

Jean Yves TANGUY a quitté ses fonctions le 16 octobre, il est en poste sur la commune de Botsorhel depuis le 19 octobre.

## **RETRAIT DE FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE**

Accord du conseil pour demander le retrait de l'adhésion de la commune auprès du FIA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## **RETRAIT DU CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Accord du conseil pour demande le retrait de l'adhésion de la commune auprès du CAUE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## **RECTIFICATIONS CADASTRALES**

Après avoir connaissance des documents d'arpentages respectifs établis par le cabinet A et T Ouest, les conseillers autorisent le Maire à prendre contact avec un notaire pour l'établissement des actes et à régler les frais pour :

Régulariser l'emprise de la voie rurale qui dessert le village de Toulquelen.

Régulariser le domaine public communal pour la Rue Ber

Régulariser le domaine public communal pour le parking Rue du Lannec

## **CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

En 2010, dans le cadre de l'action Penn Ar Bed Numérique décidée par le Département pour le déploiement d'un réseau de télécommunication, un pylône a été installé sur le terrain situé au lieu-dit « Le Télégraphe » appartenant à la commune et a fait l'objet d'une convention d'occupation du domaine public, moyennant une redevance annuelle de 700 €.

Le 31 décembre 2019, le Département a cédé ce réseau à différents opérateurs. Ainsi les infrastructures hertziennes Wimax sont devenues la propriété de la société Nomotech. La Commune a signé un avenant actant ce transfert.

Le maire informe l'assemblée de la demande formulée en septembre, par la société TDF qui a repris les infrastructures de Nomotech, concernant une nouvelle convention sur une période de 12 ans pour régulariser l'occupation du domaine public avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la signature de la convention et autorise le maire à négocier avec ce nouveau partenaire le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public.

## **GOUTER DE NOEL 2020**

En raison de la situation sanitaire actuelle, le traditionnel gouter de Noël du mois de décembre à la Salle An Amzer Vad n'aura pas lieu.

La commune a décidé d'offrir aux 50 enfants recensés, un bon d'achat d'une valeur de 20 € auprès de l'enseigne commerciale JouéClub.

Partenaire habituel de ce gouter de Noël, l'association Bleuniou Kaër reversera à la commune la somme de 250 € (soit 5 € par enfant).

Gabriel, Angéline, Fabien et Ludwig feront la distribution des enveloppes le 28 novembre.

### **USTENSILES POUR LA SALLE AN AMZER VAD**

A la demande des associations communales et pour leur besoin lors de l'organisation des manifestations dans la salle an amzer vad, la commune a fait l'achat de divers ustensiles pour étoffer l'équipement de la salle.

Le montant total s'élève à 879,13 € TTC.

Les associations Club des aînés du lannec, Bien vivre à Lannéanou, Bleuniou Kaër, association communale de chasse et Tiki louarn ont décidé de reverser à la commune une participation financière de de 134 € chacune.

### **QUESTIONS DIVERSES**

La pose d'un isolant réfléchissant sur les portes de l'allée de boules a été réalisée par les agents de la commune. L'association club des aînés du lannec a fait l'achat du rouleau pour un montant de 58,50 €, le conseil municipal décide de rembourser cette somme.

Le syndicat de voirie a effectué des marquages au sol pour la limitation de la vitesse à 30 km/h sur les voies du centre bourg (rue du lannec, rue Alphonse Razer, rue des marais et rue des hortensias)

Sont programmés sur 2021 : sur l'ensemble des voies communales des travaux de peinture routière (stop et cédez le passage) et du curage de fossés.

Plusieurs interventions ont été réalisées sur la commune pour détruire un nid de frelons asiatiques aux frais des particuliers.

Le conseil municipal va réfléchir sur la mise en place d'un dispositif d'aide financière pour la destruction des nids de frelons asiatiques, pour l'année 2021.

Boues sur les routes, les obligations des agriculteurs : Rappel à la loi concernant le nettoyage des routes après le passage d'engins agricoles.

Fin de Séance